

## LA FARE EN CHAMPSAUR

### Compte rendu de la séance du 20 février 2026 à 09h00

Président de la séance : Benoît CONSEIL

Secrétaire de la séance : Laurie SERRES

**Présents** : Benoît CONSEIL, Alexandrine COUTINHO, Yves DESBORDES, Guillaume IVALDY , Olivia MAZET, Laurie SERRES, Jean-Paul ZIGLIARA.

**Représentés** : LEMARIÉ Noa représenté par Laurie SERRES.

**Absents** : Christian DOL, Nathalie JEAN, Ariane SILHOL.

#### Ordre du jour :

Approbation du PV du conseil municipal du 29 janvier 2026.

Remboursement de frais de dépenses.

Création apprentissage CAP Accompagnement Éducatif Petite Enfance.

Création d'un emploi permanent pour accroissement temporaire d'activité.

Urbanisme: avis dossier permis CHAIX Jean François.

Divers.

#### Délibérations du conseil :

##### Remboursement aux élus sur des avances d'achats (N° DE\_011\_2026)

Monsieur le Maire informe qu'une conseillère municipale a avancé des achats pour l'arbre de Noël et qu'il convient de délibérer pour la rembourser. Après avoir présenté les dépenses engagées, le conseil municipal valide le remboursement de 69.32€.

Résultat du vote : adoptée

##### Délibération autorisant le recours au contrat d'apprentissage : (N° DE\_012\_2026)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'une demande d'apprentissage a été faite en mairie pour un CAP Assistant d'Education Petite Enfance pour la rentrée de septembre pour une durée de 2 ans.

Afin de pouvoir signer une convention d'alternance il convient de délibérer pour autoriser la signature à Mr le Maire.

Le conseil à l'unanimité accepte de recourir au contrat d'apprentissage pour la rentrée de 2026.

Résultat du vote : adoptée

##### Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité. (N° DE\_013\_2026)

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que pour pallier aux différents travaux extérieurs du printemps et de l'été et afin de seconder l'agent technique en poste, il serait souhaitable de recruter un agent technique « saisonnier » du 15 avril 2026 au 15 septembre 2026. Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Mr le Maire à procéder au recrutement et accepte la création de ce poste non permanent.

Résultat du vote : adoptée

Avis favorable à l'autorisation de construction d'un bâtiment agricole (N° DE\_014\_2026)

Monsieur le Maire présente le projet agricole qu'il a reçu en mairie par Mr CHAIX Jean-François. Actuellement, Mr CHAIX est agriculteur en élevage et dressage équin pour les travaux agricoles et producteur de plantes aromatiques et médicinales sur la commune de Val Buëch Méouge. Il souhaite déplacer son siège social sur la commune de La Fare en Champsaur, au lieu-dit de Bonnette afin d'y développer son entreprise. Ce projet nécessite la construction d'un hangar agricole en bois de 760 m<sup>2</sup>. Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide, de donner un avis favorable au projet de Monsieur CHAIX Jean-François pour la construction d'un hangar agricole de 760 m<sup>2</sup> du fait qu'il est compatible avec les activités agricoles existantes dans la commune.

Résultat du vote : adoptée

Fin de séance : 9h20